

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF2522

présenté par
M. Belhaddad

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	5 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	5 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les lignes Paris-Berlin et Paris-Vienne vont fermer le 14 décembre prochain. Alors qu'elles représentaient une alternative au transport aérien et l'illustration de la coopération européenne en matière de transport ferroviaire, la décision de fermer ces lignes, pourtant récemment réouvertes, est incompréhensible. Une décision prise à la suite de la suppression de la subvention qui contribuait grandement à leur fonctionnement et assurait leur viabilité économique.

Les résultats étaient pourtant prometteurs puisque les liaisons Paris-Berlin et Paris-Vienne avaient un taux d'occupation supérieur à 60 % et qu'il s'agissait de la seule ligne de trains de nuit internationale au départ de Paris.

Le présent amendement vise donc à rétablir la subvention nécessaire au fonctionnement de ces lignes de trains de nuit pour l'année 2026.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant au sein de la mission « Ecologie, développement et mobilités durables » : il abonde à hauteur de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement la sous-action 44-06 « Financement du déficit d'exploitation des trains d'équilibre du territoire » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » ; il minore l'action 10 « Soutien à l'injection de biométhane » du programme 345 « Service public de l'énergie ». Cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Il est ainsi demandé au Gouvernement de lever le gage.